

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

### **Le choc des coups !!!**

Atterrée par les mesures du « choc des savoirs » annoncées par Gabriel Attal le 5 décembre dernier, la communauté éducative est surtout frappée par le choc des coups portés au service public d'éducation. Ce ministère dirigé par une ministre complaisante envers une école privée bien loin des valeurs de l'école républicaine est sous les griffes d'une classe sociale dont les conditions de vie sont sans commune mesure avec celles et ceux qui tiennent tant bien que mal l'école debout. La Ministre incarne le séparatisme social, celui de l'entre-soi des ultras riches, qui scolarisent leurs enfants dans les mêmes écoles privées arrosées d'argent public. Alors oui, le coup est dur ! Et c'est pourquoi, il est temps, et même grand temps non pas de « réarmer » le service public d'éducation qui manque cruellement de moyens mais de le « financer » à hauteur de ses réels besoins.

Le choc des coups s'illustre également par cet énième slogan publicitaire tel que le "réarmement civique" avec apprentissage par cœur de la Marseillaise à l'école primaire suivi d'une cérémonie de remise du diplôme, le tout en uniforme pour une généralisation du service national universel en seconde...ces réponses aux problèmes de l'école d'aujourd'hui et aux défis de l'école de demain sorties des caves poussiéreuses d'un passé fantasmé confirment la volonté de ce gouvernement de mettre au pas la jeunesse en la militarisant sur temps scolaire.

Mais cette mise au pas ne concerne pas que la jeunesse, car en catimini pendant l'été 2023, le ministère a publié un décret d'application pour acter la loi Rilhac, lequel vient d'être présenté aux organisations syndicales le 31 janvier dernier. Ce décret prévoit notamment l'évaluation régulière des directeurs et directrices, en plus des rendez-vous de carrière. Avec cette loi, le ministère met sous pression non seulement les personnels chargés de direction mais aussi l'ensemble d'une profession avec des hiérarchies intermédiaires au lieu d'augmenter les moyens, avec notamment une aide administrative et du temps de décharge. Non monsieur, tout le monde n'aspire pas à être chef et/ou sous chef !!! La même volonté de contrôle des personnels se retrouve dans la surveillance des méthodes d'enseignement des enseignants de CP sous la forme d'une visite amicale d'un IEN tout comme dans la labellisation des manuels scolaires annoncée en décembre dernier. Les enseignants n'ont pas besoin d'être cadenassés ; ils ont juste besoin d'une formation initiale et continue de qualité pour choisir eux-mêmes les outils les plus adaptés à leurs élèves et à leur approche pédagogique.

Pour SUD éducation, il est temps de mettre fin au dualisme scolaire et à cette ségrégation sociale en cessant le financement public de l'enseignement confessionnel. L'arrêt du financement de l'école confessionnelle par les finances publiques vous éviterait peut être aujourd'hui d'envisager la fermeture de 45 classes dans notre département. De plus, il ne serait en aucun cas question de groupes de niveaux après l'école primaire. La question du taux d'encadrement est fondamentale. La baisse globale du nombre d'élèves devrait être l'occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe. Pour rappel, la France compte le plus d'élèves par classe en moyenne en Europe ! Ces moyens récupérés permettraient des dédoublements de classe, de libérer du temps de concertation, du temps de formation pour les équipes, de recréer des réseaux d'aides complets, d'accompagner qualitativement les élèves à besoins éducatifs particuliers... de créer enfin un véritable statut pour les AESH avec un salaire digne, tout comme pour l'ensemble de la communauté éducative. C'est la seule issue pour faire face aux inégalités scolaires et sociales qui minent notre système éducatif, et pour la réussite sans tri de tous les élèves.